



## Réunion du groupe de travail « Objectifs de développement durable » du site Natura 2000 de la « Vallée du Canut » Compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2013

### Étaient présents :

- Emile BESNEUX, Conseiller municipal de Lassy
- Henri DUMENIL, Association « Libre Canut »
- Jean-François LEBAS, Conseil général d'Ille-et-Vilaine (CG35)
- Florian GUERINEAU, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35
- Terokasy RADIO, DDTM 35
- Jean-Philippe HUERTAS, DDTM 35,
- Robert HOULLIER, Associations « Eaux et Rivières de Bretagne » et « Libre Canut »
- Michel LERAY, Conseiller municipal de La Chapelle-Bouëxic
- Dimitri BOILEVIN, Stagiaire à la mairie de La Chapelle-Bouëxic
- Pierre BROSSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Simon BOURGOGNE, Stagiaire au CRPF
- Marine LERESTEUX, Stagiaire au CRPF
- Jean-Pierre LETOURNEL, Maire de Guignen
- Gwenaël FOULIARD, Habitant de la Vallée du Canut
- Youenn FOULIARD, Stagiaire au CG35 et Habitant de la Vallée du Canut
- Jean-Pierre GOUGEON, Conseiller municipal de Goven

### Étaient excusés :

- Christine SEITZ, Association A Cheval en Ille-et-Vilaine (AACIV)
- Philippe BAUDRON, Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- Frédéric NOEL, Représentant du « GRETIA » et de « Bretagne vivante »
- Pierre LEMOINE, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)
- Dominique FOURGEROUX, Communauté de communes ACSOR
- Jean-François HERBINOT, SCOT du Pays des Vallons de Vilaines
- Murielle-Anne LEFORT, Chargée de mission « biodiversité », DREAL Bretagne

### **Objectif de la Réunion**

Présenter les objectifs de développement durable du site Natura 2000 de la vallée du Canut, définir les objectifs opérationnels du site et entamer la réflexion sur les actions.

### **Ordre du jour**

1. Rappel de la démarche Natura 2000 et du site « Vallée du Canut » ;
2. Quelques définitions et terminologies ;
3. Rappel des enjeux de conservation et des enjeux socio-économiques ;
4. Présentation des objectifs de développement durable ;
5. Travail sur les objectifs opérationnels et actions

## Déroulement de la réunion

Un tour de table est réalisé.

Le diaporama projeté en séance étant joint à ce compte rendu, seule la partie « Présentation des objectifs de développement durable et définition des objectifs opérationnels et actions » est retranscrite ci-après.

## Démarche Natura 2000 et Avancement du DOCOB

G. LE CUNFF présente, via le diaporama ci-joint, quelques rappels concernant le site Natura 2000 de la Vallée du Canut. Elle donne ensuite quelques définitions et terminologies des termes « enjeux », « objectifs » et « actions » afin que l'ensemble des participants puisse appréhender ces notions. G. LE CUNFF rappelle enfin les enjeux de conservation (habitats, faune, flore et oiseaux) et les enjeux socio-économiques définis lors des précédents groupes de travail et validé en COPIL. Cette présentation ne suscitant pas de questions ou remarques particulières, le groupe de travail passe au point suivant.

## Présentation des objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable ont été définis en amont de la réunion.

Cinq objectifs sont donc présentés aux membres du groupe de travail, les deux derniers objectifs proposés étant transversaux :

- Protéger et gérer les habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Protéger et gérer l'avifaune d'intérêt communautaire
- Impliquer les acteurs locaux dans la conservation et la restauration des habitats, espèces et oiseaux d'intérêt communautaire
- Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation
- Développer les connaissances sur les habitats, les espèces et les oiseaux d'intérêt communautaire

P. BROSSIER s'interroge sur la pertinence du terme « protéger » des deux premiers objectifs. Selon lui, protéger et gérer sont des termes similaires et le terme « restaurer » est manquant.

J.-P. HUERTAS répond que, selon lui, le terme « protéger » est nécessaire puisqu'il permet de prendre en compte des critères autres que « restaurer » et « gérer » tels que des aspects plus réglementaires. Il ajoute que le terme « gérer » comprend également de la restauration si cela s'avère nécessaire.

**Suite à une validation par le groupe de travail des objectifs de développement durable, G. LE CUNFF propose de continuer sur la définition des objectifs opérationnels.**

## Définition des objectifs opérationnels et première réflexion sur les actions

Afin de définir les objectifs opérationnels du site Natura 2000 de la vallée du Canut, cinq feuilles ont été distribuées à chaque membre du groupe de travail, chacune représentant un objectif de développement durable. Il leur a ensuite été demandé de lister les objectifs opérationnels et/ou les actions auxquels ils pensaient et qui découlaient de chaque objectif de développement durable.

Une restitution partielle a ensuite été réalisée, chaque participant exprimant un ou deux objectifs opérationnels qu'il considérait comme prioritaire sur le site. Chaque proposition a fait l'objet d'une discussion en groupe de travail.

Si seule une partie de la retranscription a été faite lors de la réunion, l'ensemble des objectifs et actions recensés ont toutefois été listés dans le tableau ci-après. De plus, certains objectifs non mentionnés lors du groupe de travail ont été inclus.

| Objectifs de développement durable :                                     | Objectifs opérationnels   | Actions associées  | Directive |
|--|---|--|-----------|
| <b>Protéger et gérer les habitats et espèces d'intérêt communautaire</b> | <b>HABITATS</b>   |  |           |
|  | Maintenir les landes humides en bon état de conservation et/ou les restaurer  | Signature d'une convention de gestion entre département et commune pour l'entretien<br>Ouverture du milieu<br>Fauce et exportation de lande humide en rotation<br>Abattage de saulaie<br>Diminution du nombre de pins<br>Déplacement du sentier en bordure du site   |           |
|  | Maintenir les landes sèches et mésophiles en bon état de conservation et/ou les restaurer   | Mise en place de restauration (coupe et export de chêne pédonculé, bourdaine en maintenant quelques pieds)<br>Maintien ou restauration du milieu ouvert<br>Lutter contre l'embroussaillage   |           |
|  | Maintenir les pelouses pionnières des affleurements schisteux dans un bon état de conservation et/ou les restaurer  | Canaliser la fréquentation du public (notamment sur les promontoirs ?) pour protéger l'habitat du piétinement  |           |
|  | Maintenir les pelouses acidiphiles dans un bon état de conservation et/ou les restaurer   | Fauce avec export et pâturage (?) en respectant les périodes de nidification et les insectes   |           |
|  | Protéger et gérer les prés humides et bas-marais d'intérêt communautaire  | Gestion des espèces invasives<br>Limitation de la fermeture des prairies humides   |           |
|  | Protéger et gérer les autres habitats d'intérêt communautaire   |  |           |
|  | <b>ESPECES</b>  |  |           |
|  | Favoriser les mesures de gestion favorables au damier de la succise pour maintenir et/ou restaurer l'état de conservation des populations   | Ne pas faucher les nids<br>Gestion des prairies favorables au damier<br>Calendrier de fauche adapté au cycle biologique de l'espèce<br>Fauce tardive à 20cm des prairies<br>Gestion des espèces invasives<br>Ouverture d'habitats favorables au Damier de la succise |           |
|  | Maintenir et développer les populations de pique prune  | Maintien du bocage traditionnel local favorable à l'espèce<br>Poursuivre la gestion des haies (émondage) et commencer à recruter des jeunes arbres<br>Elagage en ragosse de chênes   |           |
| Protéger et gérer les chauves-souris                                     | Protéger la colonie de mise bas du petit rhinolophe du moulin du Ritoir (Maintenir un accès, Sensibiliser le propriétaire, Mettre en place un suivi avec lui (feuille verte))<br>Développer les populations de chauves-souris forestières de l'annexe 4 |  |           |

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
|   |   | (Mettre en place des îlots de sénescence, Travailler sur le maillage des haies)  |  |
|   | Préserver un havre de paix le long du Canut pour favoriser l'implantation et maintenir les populations d'espèces d'intérêt communautaire (loutre, poissons, etc.) | Suppression des sentiers le long du cours d'eau<br>Fabrication de catiches artificielles<br>Développer la ressource alimentaire et les zones de tranquillité<br>Restaurer les cours d'eau<br>Canaliser la fréquentation  |  |
|   | Maintenir et développer les populations de triton crêté et des autres espèces d'amphibiens en général   | Ouverture de mares en milieux humides (en respectant la réglementation, petites mares avec export du déblai) ou renforcement des complexes de mare<br>Restauration des mares existantes  |  |
|   | Maintenir et développer les populations des espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire   |  |  |
|   | Restaurer les populations de flutreau nageant   |  |  |
|   | Restaurer les populations de coléanthe délicat  | Gestion de l'habitat 3130<br>Assurer un marnage suffisant "des" étangs en fin d'été<br>Vidange régulière de l'étang de Belouze<br>Gestion des niveaux d'eau  |  |
|   | <b>MIXTE</b>  |  |  |
|   | Préserver les habitats et espèces de la colonisation par les espèces invasives  | Lutte contre les espèces invasives   |  |
|   | <b>REGLEMENTAIRE</b>  |  |  |
|   | Elargir les périmètres réglementaires   | APPB pour limiter moto notamment, nouvelles zones applicables uniquement à certains moments de l'année pour éviter destruction d'habitat ou d'espèces  |  |
|   | Renforcer la protection réglementaire   | Extension des périmètres APPB<br>Faire respecter les APPB par une présence renforcée des contrôles de police<br>Réglementation des circulations motorisées sur les chemins ruraux (moto, quad) par arrêtés municipaux  |  |
| <b>Protéger et gérer l'avifaune d'intérêt communautaire</b> | Développer et maintenir les habitats favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire   | Maintien des landes et jeunes habitats boisés gérés (coupes, éclaircies) pour l'engouement d'Europe<br>Ouverture des parcelles enfrichées favorables à une espèce, hors secteurs fréquentés (Défrichement adéquat)<br>Installation de nichoirs si la présence de la chevêche d'Athéna était confirmée<br>Gestion des cours d'eau pour le martin-pêcheur d'Europe |  |
|   | Gérer les espaces boisés favorables aux espèces nicheuses d'intérêt communautaire   | Contrôler l'abattage des arbres  |  |
|   | Développer la ressource alimentaire pour les espèces d'intérêt communautaire  |  |  |
| <b>Impliquer les acteurs</b>                                | <b>FREQUENTATION</b>  |  |  |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <b>locaux dans la conservation et la restauration des habitats, espèces et oiseaux d'intérêt communautaire</b> | Gérer la fréquentation pédestre, notamment sur les secteurs sensibles   | Aménagement fléchés, Balisage des sentiers validés<br>Interdiction de certains secteurs (les plus sensibles)<br>Protection contre la surfréquentation par des aménagements particuliers<br>Canalisation des flux de randonneurs, VTTistes, cavaliers, etc.<br>Sensibilisation des usagers        |  |
|  | Fréquentation éventuelle en période saisonnière adaptée   | Matérialisation physique si possible, à défaut textuelle, pour limiter le passage à certains moments de l'année<br>Sensibilisation   |  |
|  | Limiter la fréquentation motorisée sur le site  | Surveillance de la police de la nature   |  |
|  | <b>GESTION DE L'EAU</b>   |  |  |
|  | Gérer les cours d'eau au niveau du BV   | Création de structure ou structure existante pour gérer les cours d'eau (CDC, syndicat, etc.) associant l'ensemble du territoire du BV du Canut<br>Porter politiquement un contrat de bassin versant   |  |
|  | Restaurer les fonctionnalités biologiques du Canut et de ses affluents  | A l'échelle du site : mise en place du programme d'action de l'étude<br>S'appuyer sur les bénévoles volontaires  |  |
|  | <b>PARTENARIAT ET BENEVOLAT</b>   |  |  |
|  | Intégrer entre elles des politiques publiques autres que Natura 2000 pour contribuer à la politique Natura 2000 (articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches sur le territoire) | Bénévolat sur des actions de restauration, contrats Natura 2000, mécénat, sources de financement existantes autres que Natura 2000 (CTMA, etc.)  |  |
|  | Mutualiser les initiatives locales de protection de l'environnement   | Création d'une maison des énergies ET de la biodiversité   |  |
|  | Développer ou renforcer les partenariats avec les associations locales  | Mise en place de conventions (avec CG, privés, sur parcelles gérées)<br>Formation des associations par les organismes adaptés pour les éventuels travaux<br>Associer les associations locales à la gestion du site (Libre Canut pour les travaux, randonnée pour l'entretien des sentiers, etc.) |  |
|  | Impliquer les associations locales de chasse  | Adaptation des pratiques de chasse afin d'éviter le piétinement des parcelles les plus sensibles   |  |
|  | Permettre aux bénévoles volontaires de s'approprier le site par le biais d'actions de gestion encadrées   | ex : ouverture du milieu pour les zones favorables à l'agrion de Mercure   |  |
|  | <b>SENSIBILISATION</b>  |  |  |
|  | Sensibiliser les piégeurs d'espèces nuisibles pour pouvoir échanger des informations (nouvelles données)  | Ragondin, rat musqué   |  |
|  | Sensibiliser le propriétaire du moulin de la présence d'une colonie de pt rhino et surtout des actions à mettre en œuvre  | Suivi de l'évolution de l'espèce   |  |
|  | Protéger la colonie de petit rhinolophe du moulin   | Sensibiliser le propriétaire   |  |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | du Ritoir   | Mettre en place un suivi avec lui (feuille verte)  |  |
|  | Sensibiliser le grand public  | Formation par des spécialistes sur la connaissance des espèces et leur milieu  |  |
|  | <b>ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES</b>  |  |  |
|  | Maintien de l'activité agricole extensive existante (maintenir et encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité / la qualité de l'eau)  | Convention entre l'exploitant et le CG définissant le mode de gestion adapté au site Natura 2000<br>Formation des différents publics concernés (exploitants, propriétaires, etc.)<br>Transmission des informations des communes et communautés de communes au CG pour gestion et convention<br>Rencontre des locaux  |  |
|  | Maintien des pratiques sylvicoles extensives  | Conventions avec les propriétaires exploitants<br>Formation des différents publics concernés<br>Rencontre des locaux   |  |
|  | <b>AUTRES</b>   |  |  |
|  | Assurer la compatibilité des plans, programmes, projets, aménagements et manifestations avec la conservation des habitats et des espèces  |  |  |
|  | Gérer les déchets   | Dépôts de matériaux sur le "parking" de l'hermitage  |  |
| <b>Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation</b> | <b>OUTILS DE COMMUNICATION</b>  |  |  |
|  | Développer des outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers  | Edition de plaquettes d'information (avec distribution à la population locale)<br>Fabrication d'un site internet (description des espèces et habitats naturels simplifiée...)<br>Communication auprès des scolaires<br>Participation à des manifestations locales en rapport ou non avec l'environnement<br>Plaquettes associées aux topoguides            |  |
|  | Informers et sensibiliser au moyen de supports existants  | Page spécifique N2000 sur site internet vallons vilaine<br>Bulletins municipaux  |  |
|  | Sensibiliser les habitants proches et usagers du site Natura 2000 (exploitations agricoles, villages isolés, randonneurs, etc.). Les sensibiliser sur les atouts et contraintes du site pour en assurer la meilleure gestion possible | Faire du porte à porte pour distribuer les plaquettes en échangeant avec les riverains<br>Communication au travers des panneaux d'information, au départ des chemins de randonnée/VTT<br>Réunions publiques<br>S'appuyer sur la maison des énergies pour communiquer et véhiculer des infos (proposer plusieurs thématiques : énergie, biodiversité, etc.) |  |
|  | <b>COMMENT ET QUI SENSIBILISER</b>  |  |  |
|  | Expliquer la démarche N2000 aux propriétaires du site   | Animation sur le site, visibilité de l'animateur sur le terrain,   |  |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | Communiquer sur les espèces et habitats naturels présents sur le site   |  |  |
|  | Sensibiliser public sur ce qui convient ou pas aux espèces et habitats  | identifier que faire ou ne pas faire sur un milieu sensible  |  |
|  | Valoriser l'image du site   |  |  |
|  | Expliquer la démarche Natura 2000 aux (petits) propriétaires (forestiers) du site   | Rédiger un mémento à leur attention<br>Actions spécifiques de l'animateur du site (animation en salle et sur le terrain)   |  |
|  | Rechercher la complémentarité avec les collectivités et associations locales qui développent déjà des actions de sensibilisation auprès des publics scolaires | Relation à mettre en place avec l'ACSOR, libre canut, culture bien-être --> lien avec le portail du pays des vallons de vilaine  |  |
| <b>Développer les connaissances sur les habitats, les espèces et les oiseaux d'intérêt communautaire</b> | Mesurer l'impact des actions (restauration, gestion) sur le site  | Suivi de l'avifaune des landes<br>Suivi floristique d'espèces indicatrices du bon état de conservation   |  |
|  | Suivre et améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire   | Inventaire des populations de cordulie à corps fin<br>Suivi de l'état de conservation de l'Engoulevent d'Europe<br>Suivi de la colonisation de la loutre dans ce bassin versant<br>Suivre les reptiles (protocole reptile) |  |
|  | Suivre et améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire  |  |  |
|  | Suivre et améliorer les connaissances sur les oiseaux d'intérêt communautaire   |  |  |
|  | Etendre les connaissances des cours d'eau à l'échelle du bassin versant   | Mise en place d'un CTMA  |  |

**A NOTER** : Les objectifs ont pour vocation à être validés lors du prochain COPIL (le 5 décembre 2013) afin de pouvoir ensuite travailler plus précisément sur les actions lors du prochain groupe de travail.

Les objectifs inscrits ci-dessus peuvent toutefois être discutés en amont de ce COPIL si nécessaire.

C'est pourquoi, je vous propose d'envoyer votre contribution (concernant les propositions faites ou concernant des objectifs non encore inscrits) auprès de Gwendoline LE CUNFF, la chargée de mission Natura 2000, dès que possible et avant le 27 novembre afin que l'ensemble des remarques puissent être intégrées pour le COPIL.

L'ensemble des membres des groupes de travail et du COPIL peut ainsi faire part de ses remarques.

## Définition de la priorisation des actions

---

Suite à un rappel de la priorisation des enjeux, G. LE CUNFF propose une méthode de priorisation des actions : Etant donné qu'une priorisation des enjeux a déjà été mise en place, est-il possible d'envisager une priorisation des actions en suivant la priorité des enjeux ?

Par exemple, si une action touche un enjeu très fort, doit-on la classer comme étant une priorité 1 ? Le groupe de travail est en accord avec cette proposition.

J.-P. HUERTAS intervient toutefois en disant que certaines actions (notamment des actions plus transversales) ne pouvant pas être rattachées à un enjeu, ne doivent pas pour autant être « sous-classées ». G. LE CUNFF propose donc d'utiliser la méthode de priorisation en suivant les enjeux, lorsque c'est possible. Toutefois, si l'action n'est pas rattachée à un enjeu spécifique, sa priorisation sera discutée au cas par cas, en groupe de travail.

P. BROSSIER s'interroge sur l'utilité réelle de la priorisation et notamment sur l'impact que cela peut avoir par la suite lors de l'animation. En effet, il insiste sur le fait que lorsqu'une opportunité se présente de mettre en place une action, qu'elle soit en priorité 1 ou 3, il lui semble important de la mettre en place s'il n'y en a pas d'autres en prévision. P. BROSSIER interroge donc les services de l'état pour savoir si les priorités données aux actions dans le DOCOB (document d'objectifs) peuvent avoir une influence dans le choix des services instructeurs. J.-P. HUERTAS et T. RADIO répondent en disant que si deux actions concernant le site de la vallée du Canut sont proposées au même moment, les crédits de l'Europe iront prioritairement à celle ayant la plus forte priorité. En revanche, pour deux actions proposées sur deux sites Natura 2000 différents, la question de la priorité ne sera vraisemblablement pas étudiée. Seul l'intérêt de l'Europe par rapport aux sites Natura 2000 concernés et/ou l'espèce ou l'habitat d'intérêt communautaire concerné par l'action sera étudié.

G. LE CUNFF demande ensuite quel est le nombre de classes de priorités à mettre en place (faut-il trois ou quatre priorités différentes ?). P. BROSSIER propose trois types de priorité : faible, moyenne et forte. Le reste du groupe de travail donne un avis positif concernant cette proposition.

**Le groupe de travail valide à l'unanimité la méthode proposée et les trois types de priorité.**

## Clôture de la réunion

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

**Rappel des coordonnées de Gwendoline LE CUNFF pour toute question :**

**Mail :** [gwendoline.le-cunff@cg35.fr](mailto:gwendoline.le-cunff@cg35.fr)

**Téléphone :** 02 99 02 20 73

**Portable :** 07 87 25 83 89

M. Le Président du COPIL Natura  
2000 « Vallée du Canut »

Henri RAULT